

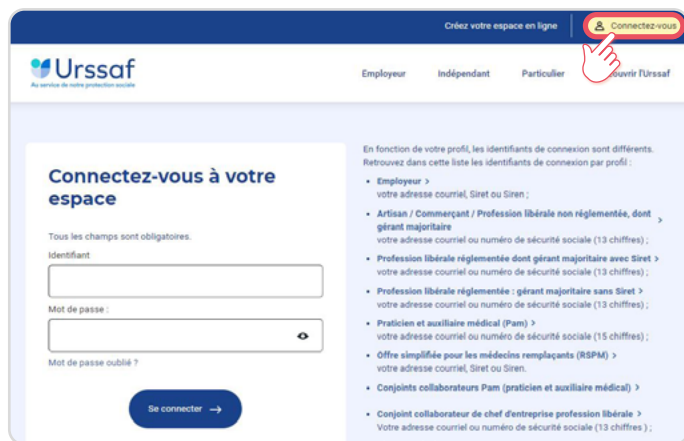
Fiche pratique

Artisan / Commerçant et profession libérale

# Souscrivez au prélèvement automatique et choisissez votre périodicité

## 1 Rendez-vous sur [urssaf.fr](https://urssaf.fr)

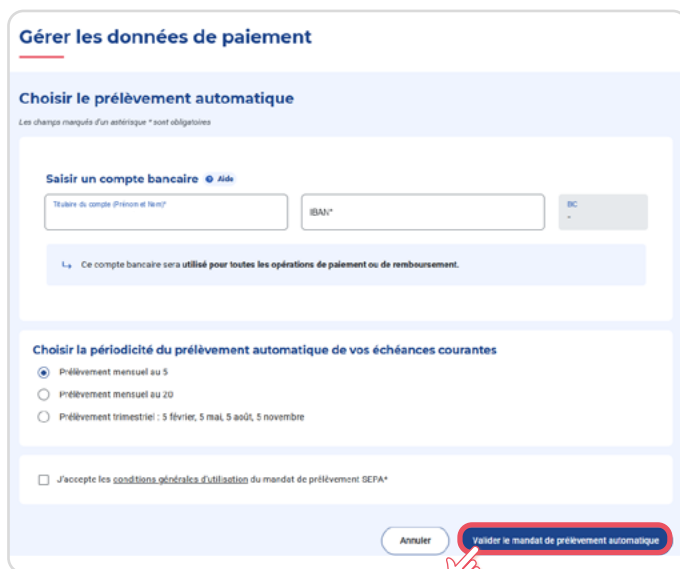
En page d'accueil, cliquez sur « **Connectez-vous** » pour accéder à votre espace en ligne.



## 2 À partir de la rubrique **Gérer le compte**, cliquez sur « **Gérer les données de paiement** » puis sur le bouton « **Choisir le prélèvement automatique** ».



## 3 Complétez les champs demandés et cliquez sur le bouton « **Valider le mandat de prélèvement automatique** ».



## 4 Vous pouvez modifier la périodicité de votre prélèvement automatique à partir du bouton « **Options** » ou changer de compte bancaire depuis le bouton « **Modifier le compte** ».



### Bon à savoir

La modification de périodicité n'est possible qu'une fois par année civile.